

LIBRI COLONIARVM
(LIVRES DES COLONIES)

Corpus Agrimensorum Romanorum VII

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

EA 4011 – Université de Franche-Comté

<http://ista.univ-fcomte.fr>

© Presses universitaires de Franche-Comté, 2008

ISBN 978-2-84867-229-8

ISSN 1625-0443

LIBRI COLONIARVM (LIVRES DES COLONIES)

Corpus Agrimensorum Romanorum VII

Texte traduit et annoté par

**Claude Brunet, Danièle Conso, Antonio Gonzales,
Thomas Guard, Jean-Yves Guillaumin et Catherine Sensal**

ANNEXE 4

Le statut des cités

Les cités sont rassemblées selon le statut évoqué dans les *Libri coloniarum* (*colonia*, *oppidum*, *municipium*, *praefectura*) puis classées par ordre alphabétique. La colonne intitulée « *murus* » signale que les *Libri coloniarum* témoignent de la présence d'une muraille autour de la cité concernée. La colonne intitulée « statut historique » rappelle les différentes étapes de l'évolution des cités, en reprenant des éléments de commentaire dispersés dans les notes de cet ouvrage et en s'appuyant sur l'étude de M. Humbert, *Municipium et ciuitas sine suffragio* (École française de Rome, 1978, 2e tirage 1993), en particulier l'index des peuples et cités (p. 438-443). Ces éléments viennent compléter, confirmer ou infirmer les assertions des *Libri coloniarum*.

Abréviations employées :

Ciu. s. s. : *ciuitas sine suffragio*

Municipe *o. i.* : *municipe optimo iure*

statut	cité	référence	opération menée selon les <i>Libri coloniarum</i>	<i>murus</i>	statut historique
<i>colonia</i>	Abellinum	I, X, 2	Déduite selon une loi sempronienne, assignée à des vétérans	•	
	Acerrae	I, X, 4	Déduite sur ordre d'Auguste, assignée à des soldats	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 332 ; municipale <i>s. s.</i> avec préfecture dès 318
	Aesernia	I, X, 31	Déduite par une loi <i>Julia, limites augustéens</i>		Colonie latine en 263
	Aletrium	I, X, 7	Déduite par le peuple	•	Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
	Anagnia	I, X, 10	Déduite par le peuple, sur ordre de Drusus César (= fils de Tibère), assignée à des vétérans	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 306
	Aquinum	I, X, 1	Déduction triumvirale ; assignée à des soldats pérégrins	•	

Arretium	I, VI, 8	Recensée par une loi augustéenne		Ce municpe subit une déduction de vétérans syllaniens après avoir pris le parti de Marius, puis une déduction de vétérans césariens après avoir pris le parti de Pompée ; Auguste réunit les trois communautés
Atella	I, X, 5	Déduite par Auguste	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 334, défection en 216, suppression du municpe après 211 et préfecture, rétablissement de la <i>ciu. s. s.</i> en 188
Atina	I, X, 6	Déduite par Nero Claudius	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 268, préfecture jusqu'à la naissance du municpe en -54
Beneventum (= <i>Colonia Concordia</i>)	I, X, 15 ; I, X, 22	Déduite par Nero Claudius Caesar (= Tibère), assignée à des vétérans par une loi triumvirale	•	Colonie latine en 268 ; déduction après Philippes en 42 sous le nom de <i>Iulia Concordia Felix</i>
Calagna	I, X, 19	Déduite par le peuple sur ordre de Drusus César, assignée à des vétérans	•	
Capoue (= <i>Colonia Iulia Felix</i>)	I, X, 20 ; I, X, 21	Déduite par des vigintivirs sur ordre de l' <i>imperator</i> César pour récompenser ses soldats ; auparavant assignée par une loi syllanienne	•	Municpe et <i>ciu. s. s.</i> en 334 ; supprimé en 211 après la défection de 216 ; rétablissement partiel du municpe en 188 ; colonie déduite en -59
Capys (= Capena)	I, VI, 11			Municpe et <i>ciu. s. s.</i> en 293
Cumes	I, X, 23	Déduite par Auguste, assignée à des vétérans sur ordre de Claudius César (= Claude)	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 334, municpe <i>s. s.</i> avec préfecture en 318 ; <i>o. i.</i> après 180
Faléries (= <i>Colonia Iunonia</i>)	I, VI, 13	Assignée par les triumvirs		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
Ferentium	I, VI, 10	Assignée selon une loi sempronienne		Cité fédérée jusqu'à 90, Ferentium ne subit en fait pas de déduction de colonie et devient un municpe, cité par Vitruve et Tacite (cf. <i>supra</i> n. 64 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76)
Fida Tuder	I, VI, 6	Même loi que l' <i>ager Florentinus</i>		Ville prise en 83 par Crassus ; colonie fondée après la bataille de Philippes
Florentia	I, VI, 4	Déduite par les triumvirs, assignée selon une loi <i>Iulia</i>		Déduction peut-être décidée en 59, mais effectuée plus tard

Graviscac	I, VI, 20	Déduite par Auguste, puis zones assignées par Tibère César		
Histonium	II, II, 7	Marquage comme dans le territoire de Bovianum		
Lanuvium	I, X, 42	Déduite par Jules César, assignée à des vétérans (<i>limites</i> augustéens) et à des vestales (loi augustéenne), puis assignée par Hadrien à ses colons	•	Municipe <i>o. i.</i> 338
Literne	I, X, 41	Déduite par Auguste, assignée à des vétérans	•	<i>Ciu. s. s.</i> 334, préfecture en 318, colonie romaine en 194
Minturnes	I, X, 44	Déduite par C. César (= Auguste)	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 315 (existence d'un municipes ?), colonie romaine en 296
Népet	I, VI, 14	Même loi que l' <i>ager Faliscorum</i>		Colonie latine en 393-383 (prise de Véies)
Nola	I, X, 47	Assignée à des soldats avec des <i>limites</i> syllaniens, puis colonie augustéenne, déduite par Vespasien Auguste au profit de colons et de membres de sa maison	•	
Nuceria Constantia	I, X, 46	Déduite sur ordre d'Auguste, assignée à des soldats avec des <i>limites</i> juliens, selon une loi augustéenne	•	Colonie augustéenne de vétérans, puis refondation néronienne
Peltuinum	I, IX, 5 ; II, I, 44	Marquage comme dans le territoire d'Asculum		<i>Ciu. s. s.</i> en 293
Pouzzoles	I, X, 49	Dédution d'Auguste, colonie augustéenne, assignée à des vétérans		<i>Ciu. s. s.</i> 334, préfecture en 318 et en 211, colonie romaine en 194 ; le titre de colonie est renouvelé sous Néron et sous Vespasien
Privernum	I, X, 51	Déduite par des soldats, assignée à des vétérans ; <i>oppidum</i>	•	Municipe <i>o. i.</i> avant le 2e siècle, puis colonie syllanienne
Saepinum	I, X, 56	Déduite par Nero Claudius, assignée en centuries augustéennes ; <i>oppidum</i>	•	
Salapia	I, III, 4 ; II, III, 8			Municipe
Setia	I, X, 59	Fortifiée par les triumvirs, <i>occupatio</i> par les soldats, sans arpentage	•	Colonie latine en 383
Signia	I, X, 58	Fortifiée pour des soldats par les triumvirs	•	Colonie latine en 495
Sora	I, X, 57	Déduite sur ordre de César Auguste, assignée à des vétérans avec des <i>limites</i> augustéens	•	Colonie latine en 303

	Sulmo	I, IX, 7	Assignée selon la même loi que Corfinium (loi sempronienne)		
	Superaequum	I, IX, 4	Assignée à des vétérans. Puis à des particuliers par Verus, Marc-Aurèle, Commode		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
	Sutrium	I, VI, 15	Déduite à partir d'un <i>oppidum</i>		Colonie latine en 393-383 (prise de Véies) ; la transformation de l' <i>oppidum</i> en colonie date peut-être de la prise de la ville par Agrippa pendant la guerre de Pérouse
	Tarquinius	I, VI, 18	Assignée par une loi sempronienne		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
	Teanum Siricinum	I, X, 61	Déduite par César Auguste, assignée nominale à 4150 soldats pérégrins		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale, puis municipe
	Telesia	I, X, 60	Dédution triumvirale	•	
	Véies	I, VI, 21	Assignée aux soldats par une loi <i>lulia</i> , puis associée par Auguste à un municipe préexistant. Assignations ultérieures par les empereurs		Colonie fondée par César en 46, puis fusion avec le municipe préexistant opérée par Auguste à cause de la diminution du nombre de colons
	Volterra	I, VI, 7	Loi triumvirale, assignée à des vétérans		Dédution de vétérans à la suite de la répression menée par Sylla en 82
	Volturnum	I, X, 68	Déduite sur ordre de l' <i>imperator</i> César, assignée nominale à des domaines et à des possesseurs	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 334, colonie romaine en 194
<i>oppidum</i>	Aefula	I, X, 12	Assigné par une loi sempronienne		
	Aesernia	II, II, 6	Déduit par Nero	•	
	Allifae	I, X, 14	Assigné par une loi triumvirale	•	
	<i>Amerinus (ager)</i>	I, VI, 33	Assigné en partie par une loi d'Auguste à des vétérans ; le reste, laissé sans arpentage, a été organisé par une loi césarienne		
	Ardea	I, X, 13	Recensé par Hadrien ; territoire assigné par une loi sempronienne		Colonie latine en 442
	Aricia	I, X, 8	Fortifié et territoire assigné par une loi syllanienne		Municipe <i>o. i.</i> en 338 ; des distributions de terre syllaniennes, mais sans déduction de colonies ; Aricia reste un municipe (cf. <i>supra</i> n. 158 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76)

	<i>Attidium (ager)</i>	I, XI, 6 ; II, I, 2			
	Bovianum	I, X, 16	Déduction de soldats par une loi <i>Iulia</i> , sans colons (civils)		
	Bovillae	I, X, 17	Entouré d'une muraille par une loi syllanienne, <i>occupatio</i> , puis attribution de lots à des vétérans	•	
	Cadatia	I, X, 29	Fortifié par une loi gracchienne ; assigné à des vétérans		
	Calatia	I, X, 21	Adjugé à la colonie de Capoue par Sylla pour son soutien aux Marianistes	•	Municipe et <i>ciu. s. s.</i> en 334 ; supprimé en 211, après la défection de 216 ; préfecture ; <i>ciu. s. s.</i> rétablie en 188
	Capitulum	I, X, 26	Déduit par une loi syllanienne ; limitation mise en place par César		<i>Ciu. s. s.</i> en 306 ; en fait distributions de terres syllaniennes sans déduction de colonie (cf. <i>supra</i> n. 177 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76) ; reste un municipes
	Casinum	I, X, 25	Déduction de soldats légionnaires		<i>Ciu. s. s.</i> en 268, préfecture, municipes tardif en -40
	Caudium	I, X, 22	Adjugé à la colonie de Bénévent par César Auguste. D'abord assigné à des vétérans, puis mesuré et recensé	•	L'assignation à des vétérans date peut-être de l'intervention de Munatius Plancus
	Castrimoenium	I, X, 27	Fortifié par une loi syllanienne ; <i>occupatio</i> puis assigné par <i>Nero Caesar</i> à des tribuns et à des soldats		
	Ferentinum	I, X, 34	Assigné à des soldats pérégrins	•	
	Formies	I, X, 37	Déduction triumvirale sans colons et sans arpentage		Municipe et <i>ciu. s. s.</i> en 334 ; <i>o. i.</i> en 188 ; distributions de terres par les triumvirs sans déduction de colonie (cf. <i>supra</i> n. 185 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76) ; reste un municipes
	Forum Populi	I, X, 33	Assigné avec des limites augustéens, puis recensé par Vespasien	•	En fait Forum Populi, selon le nom du magistrat qui l'a fondé
	Frusino	I, X, 32	Assigné à des vétérans	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 303

Fundi	I, X, 36	Assigné en partie à des vétérans par Auguste ; le reste subsiste comme terre publique	•	<i>Civ. s. s.</i> en 334, <i>o. i.</i> en 188, distributions de terres sous Auguste sans déduction de colonie (cf. <i>supra</i> n. 184 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76) ; reste un municiple
Gabies	I, X, 38	Fortifié par une loi syllanienne ; recensé et assigné aux soldats par <i>occupatio</i>		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
Interamna	I, X, 39	Fortifié par les triumvirs, assigné à des soldats pérégrins	•	Interamna Lirenas, colonie latine en 312
Matilica	I, XI, 4 ; II, I, 36			
Préneste	I, X, 50	Assigné en partie par des quinquévirs ; le reste demeure sans arpentage		Municipe après 90
Privernum	I, X, 51	Colonie déduite par des soldats, sans colons. Assigné en partie ; le reste demeure sans arpentage	•	Municipe et <i>civ. s. s.</i> après la <i>deditio</i> de 329, <i>o. i.</i> (avant le 2 ^e siècle), colonie syllanienne (cf. <i>supra</i> n. 200 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76)
Saepinum	I, X, 56	Colonie déduite par Nero Claudius, assignée en centuries augustéennes	•	
Sentinum	II, I, 49	Assigné par une loi triumvirale ; des endroits reçus par la population en héritage		
Septempeda	I, XI, 5 ; II, I, 51	Organisé par la même loi que le territoire de Cingulum		
Sinuessa	I, X, 54	Assigné à des soldats	•	Colonie romaine en 296
Sorrente	I, X, 52	Occupation par les Grecs ; Mont des Sirènes assigné en partie avec des <i>limites</i> augustéens ; le reste demeure sans arpentage		
Suessula	I, X, 53	Déduction syllanienne ; assigné à des vétérans avec des <i>limites</i> syllaniens	•	<i>Civ. s. s.</i> en 334, distributions gracchiennes mais sans colonie ; puis le municiple est rempacé par une colonie syllanienne (cf. <i>supra</i> n. 202 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76)
Tarracina	I, X, 63	Sans arpentage		<i>Civ. s. s.</i> en 338, colonie romaine en 329
Terebentum	I, X, 64	Assigné après le troisième siège avec des <i>limites</i> juliens		Siège datant sans doute de la guerre sociale

	Tuſcum	II, I, 58	Organisé par la même loi que le territoire d'Attidium		
	Tusculum	I, X, 62	Assigné avec un arpentage syllanien	•	<i>Ciu. o. i.</i> en 381, distributions de terres syllaniennes mais sans déduction de colonie (cf. <i>supra</i> n. 206 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76) ; reste un municipes
	Véies	I, VI, 22			Cf. <i>supra</i> , rubrique <i>colonia</i>
	Velitrae	I, X, 66	Dédution selon une loi sempronienne ; recensé par Claudius César, assigné à des soldats avec des <i>limites</i> augustéens		Colonie latine en 494, municipes et <i>ciu. s. s.</i> en 338 avec confiscations, <i>o. i.</i> en 250, distributions de terres gracchiennes mais sans déduction de colonie ; reste un municipes (cf. <i>supra</i> n. 209 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 185-186 n. 114, p. 306-307 n. 76)
	Venafrum	I, X, 69	Déduit par des quinquévirs, sans colons ; sommets concédés par Auguste à la déesse de l'Ida		<i>Ciu. s. s.</i> en 268, puis <i>ciu. o. i.</i> ; probablement une première colonie avant le principat d'Auguste
	Verulae	I, X, 70	Assigné nominaleme nt avec des <i>limites</i> gracchiens, puis donné en récompense à des colons par Nerva	•	Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale ; puis devient un municipes (entre César et Auguste) et non une colonie (cf. <i>supra</i> n. 212 ; d'après M. Humbert, <i>Municipium...</i> , p. 306-307 n. 76)
	Ulubrae	I, X, 67	Dédution triumvirale ; statut modifié par Drusus César ; assigné nominaleme nt		
<i>municipium</i>	Abella	I, X, 11	Terre reçue par des colons et des membres de la maison de Vespasien ; ensuite assigné à des soldats		
	Cales	I, X, 24	Assigné avec des <i>limites</i> gracchiens, puis renormé par César Auguste avec des <i>limites</i> augustéens	•	Colonie latine en 334
	Castellum	II, I, 20			
	Cereatae Marianae	I, X, 28	Assigné par Drusus César à des soldats et à sa maison		
	Dirinos	I, X, 30	Fondé par des membres de la maison d'Auguste, assigné sans aucune loi		L'absence de loi signifie que les bénéficiaires sont des affranchis

	Marruvium (=municipe des Marses)	I, IX, 6 ; II, I, 35	Soumis à l'ancienne consé- cration, mais assigné par endroits selon une loi augustéenne		
	Trebula	I, X, 65	Assigné nominalement avec des <i>limites</i> augustéens		<i>Trebula Balliniensium</i> campa- nienne (Pline 3, 64)
	Trelula (= Trebula)	II, I, 54	Assigné avec des <i>limites</i> augus- téens. Même loi que le territoire des Sabins à Cures		<i>Trebula Suffena</i> sabine (Pline 3, 107)
<i>praefectura</i>	Atina	I, I, 2			<i>Ciu. s. s.</i> en 268, préfecture jusqu'à la naissance tardive du municipe en -54
	Consilinum	I, I, 2			
	Grumentum	I, I, 3			Colonie d'époque gracchienne ?
	Paestum	I, I, 2			Colonie latine en 273 ; colonie de vétérans fondée par Vespasien en -71
	Potentia	I, I, 2			Municipe de l'époque impériale
	Tegianum	I, I, 2			
	Velia	I, I, 4			
	Volcei	I, I, 2			Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale

Le tableau ci-après recense les cités ou territoires dont le statut n'est pas indiqué par les *Libri coloniarum*. N'apparaissent pas les noms de cités dont une référence au moins signale le statut (*colonia, oppidum, municipium, praefectura*), même si les autres occurrences ne le spécifient pas ; on les retrouve en effet dans l'autre tableau. Inversement, nous retenons les noms de ville accompagnés au moins une fois des termes *ager* ou *territorium*, même si, pourvus d'un statut précis, ils ont déjà été signalés dans le premier tableau. Lorsque les mots *ager* ou *territorium* apparaissent, nous le précisons dans la colonne « *ager* » : la case est cochée lorsqu'il s'agit du mot *ager* ; *territorium*, rare, est cité en toutes lettres.

Comme dans le premier tableau, les noms de villes et de peuples sont cités en français, par commodité d'organisation et de consultation.

cité	référence	opération menée selon les <i>Libri coloniarum</i>	<i>ager</i>	<i>murus</i>	statut historique
Aecae	I, III, 3				Colonie sous l'Empire (<i>Colonia Augusta Apula Aecae</i>)
Aeclanum	I, III, 1 ; II, III, 6	Même loi que le territoire de Canusium	•		Municipe <i>a. i.</i> en 87, colonie romaine sous Hadrien (en + 120 : <i>Colonia Aelia Augusta Aeclanum</i>)
Aequiculi	II, I, 26		•		

<i>Ager Sabinorum</i> à Cures	II, I, 11 ; II, I, 29 ; II, I, 54	Vendu par l'entremise des questeurs ; puis mesuré sur ordre de Jules César	•		<i>Ciu. s. s.</i> en 290 ; <i>a. i.</i> en 268
Albe (<i>Alba Fucens</i>)	II, I, 8	Bornage achevé le 6 des Ides d'octobre par Cilicius Saturninus, centurion de la 27 ^e cohorte, sous le consulat d'Orfitus l'Ancien, de Quintus Scitius et de Priscus	•		Colonie latine en 303
<i>Amiternus</i>	I, IX, 1 ; I, IX, 2		•		<i>Ciu. s. s.</i> en 293/290
Ancône	I, VII, 1 ; I, VIII, 7 ; II, I, 7	Même loi que l' <i>ager Florentinus</i> selon I, VII, 1, assigné avec des <i>limites</i> augustéens ; mais limitation gracchienne selon I, VIII, 7 et II, I, 7 ; même loi que le territoire d'Auximum selon II, I, 7	•		
Antium	I, X, 3 ; II, II, 2	Déduction par le peuple ; assigné comme le territoire d'Aufidena	•		Colonie romaine en 328, municipale et <i>ciu. s. s.</i> en 317
Arpi	I, III, 4 ; II, III, 2	Assigné par une loi <i>Sempronia</i> et une loi <i>Iulia</i> ; même loi que le territoire d'Ausculem	•		
Asculum	I, VIII, 9 ; II, I, 3 ; II, I, 15 ; II, I, 16 ; II, I, 38 ; II, I, 42 ; II, I, 44 ; II, I, 48	Assigné en partie à des soldats ; arpentage effectué par Vettius Rufinus sous le consulat de Coenius Severus et de Stola	•		Colonie
Asetium	I, X, 9	Entouré d'une muraille et assigné à des soldats par une loi triumvirale	•	•	
Aternum	I, VIII, 6 ; II, I, 10	Assigné par une loi augustéenne	•		
Aufidena	II, II, 1 ; II, II, 2	Déduction de soldats, sans colons, par une loi <i>Iulia</i>	•	•	<i>Ciu. s. s.</i> en 268
Ausculem	I, III, 4 ; II, III, 1 ; II, III, 2 ; II, III, 5 ; II, III, 7	Assigné par une loi <i>sempronia</i> et une loi <i>Iulia</i>	•		
Austranum	I, IV, 1	<i>Limites</i> gracchiens	<i>territoria</i>		

Auximum	I, VIII, 8 ; II, I, 6 ; II, I, 7	<i>Limites</i> gracchiens	•		Colonie en 157-128
Aveia	I, IX, 2	Même loi que l' <i>ager</i> <i>Amiternus</i>	•		<i>Ciu. s. s.</i> en 293
Barium	I, IV, 1 ; II, IV, 5	<i>Limites</i> gracchiens ; limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)	<i>territoria</i>		
Beneventum	I, II, 6		•		Colonie latine en 268, colonie de vétérans en 42, sous Auguste <i>Colonia Iulia Concordia Augusta Felix Beneventum</i>
Brundisium	II, IV, 4	Marquage des limites comme dans l'ensemble de la province	•		
Butuntum	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
<i>Buxentinus</i> (<i>ager</i>)	I, II, 2		•		Colonie en 194
Caelia	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Camerinum	I, XI, 3 ; II, I, 33 ; II, I, 36 ; II, I, 40	Même marquage de limites que le territoire de Fanum Fortunae	•	•	Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale, <i>municipium foederatum</i> sous l'Empire
Canusium	I, III, 3 ; II, III, 3 ; II, III, 4 ; II, III, 6		•		Municipe sous l'Empire, puis colonie sous le règne d'Antonin le Pieux (<i>Colonia Aurelia Augusta Pia Canusium</i>)
Carseoli	I, XI, 2 ; II, I, 15		•		Colonie latine en 298
Casentium	I, X, 18 ; II, I, 23	Assigné à des soldats par une loi triumvirale	•	•	
Castrum	II, I, 18 ; II, I, 19	Assigné par une loi augustéenne	•		
Castrum Novum	I, VIII, 6	Assigné par une loi augustéenne	•		Colonie romaine en 289-293
Castrum Truentinum	I, VIII, 6	Assigné par une loi augustéenne	•		<i>Ciu. s. s.</i> en 290

Champs Tibériens	I, VI, 17 ; II, I, 14 ; II, I, 28 ; II, I, 53	Assignés par Tibère César			
Cingulum	II, I, 21 ; II, I, 51	Même loi que le territoire de Potentia ; une partie reçue par la population en héritage	•		
Clampetia	I, II, 5	<i>Limites</i> gracchiens	•		Conquête en 204
Cluviae	II, II, 4	Assigné par une loi <i>Julia</i> ; marquage des limites comme dans le territoire de Bovianum	•		
Compsa	I, III, 2 ; II, III, 4	<i>Limites</i> gracchiens ; marquage des limites comme dans le territoire de Canusium	•		Ville occupée par Sylla en -89 ; municipale à l'époque impériale
<i>Conlatinus, Carmeianus, circa montem Garganum</i>	I, III, 4 ; II, III, 5	Assigné par une loi <i>Sempronia</i> et une loi <i>Julia</i> ; marquage des limites comme dans le territoire d'Ausculum			
<i>Consentinus (ager)</i>	I, II, 3	Assigné par l'empereur Auguste avec des <i>limites</i> gracchiens	•		
Corfinium	I, IX, 3 ; I, IX, 7 ; II, I, 22 ; II, I, 25 ; II, II, 5 ; II, II, 9	Assigné par une loi <i>sempronienne</i> ; mais recensé selon une loi augustéenne d'après II, I, 22	•		
Cupra	I, VIII, 6 ; II, I, 19	Assigné par une loi augustéenne ; même loi que le territoire de Castrum	•		
Egnatia	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Fabrateria	I, X, 35	Territoire divisé selon le droit ordinaire	•	•	
Falerio	I, VIII, 10 ; II, I, 31 ; II, I, 32 ; II, I, 35		•		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale ; colonie au 2 ^e siècle ap. J.-C.
Fanum Fortunae	II, I, 32 ; II, I, 33	Assigné avec les mêmes indicateurs que le territoire de Falerio	•		<i>Colonia Iulia Fanestris</i>
Ficolea	II, I, 29	Même loi que le territoire des Sabins à Cures	•		Conquête en 426

Fidènes	II, I, 28	Même loi que les Champs Tibériens	•		Conquête en 426 et colonie latine (?), municipes <i>o. i.</i> en 338 (?)
<i>Firmum</i> du Picenum	I, VIII, 4 ; II, I, 30	Assigné par une loi triumvirale ; marquage des limites comme dans le territoire de Forum Novum	•		Colonie latine en 268
Florentia	I, VI, 30 ; I, VII, 1		• <i>territorium</i> , I, VI, 5		Colonie déduite par les triumvirs, assignée selon une loi <i>Iulia</i>
Forum Novum	II, I, 27 ; II, I, 30 ; II, I, 37 ; II, I, 47		•		
Genusia	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Hatria	I, VIII, 10 ; II, I, 1 ; II, I, 41		•		Colonie latine en 289, puis colonie avant -11
Herdonia	I, III, 4 ; II, III, 2	Assigné par une loi <i>Sempronia</i> et une loi <i>Iulia</i> ; même loi que le territoire d'Ausculem	•		
Hydruntum	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Interamna du Picenum	II, I, 57	Des endroits reçus par la population en héritage	•		
Iuvanum	II, II, 8	Même loi que le territoire d'Aesernia	•		
Larinum	II, II, 9	Assigné par une loi <i>Iulia</i> ; marquage des limites comme dans le territoire de Corfinium			
Laurolavinium	I, X, 40	Statut fixé par la loi et la consécration anciennes ; assigné par Vespasien, Trajan et Hadrien	•	•	Municipes <i>o. i.</i> en 338
Leucopetra	I, V, 2	Assigné par Vespasien à des vétérans et à des membres de sa maison ; même marquage des limites que le territoire des Panormitains			

Ligures Bébéiens, Ligures Cornéliens	I, X, 43	Villes entourées d'une muraille par une loi triumvirale ; territoire assigné à des vétérans après la guerre d'Auguste	•	•	
Luceria	I, III, 6 ; II, III, 7	Marquage des limites comme dans le territoire d'Ausculum	•		Colonie latine en 314
Lucus Feroniae	II, I, 34		•		
<i>Lunensis (ager)</i>	I, VI, 30	Même loi que l' <i>ager Florentinus</i>	•		Colonie fondée en 177 avec 2000 colons
Lupiae	I, IV, 1 ; II, IV, 5	<i>Limites</i> gracchiens ; limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
<i>Media... pars inter Romam et Portum</i>	I, VI, 27	Assigné après arpentage	•		
Métaponte	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Naples	I, X, 45	Territoire de Sirena Parthenope assigné aux Grecs ; soldats ensuite récompensés par des terres selon une loi de Titus	•	•	
Nomentum	II, I, 37	Organisé par la même loi que le territoire de Forum Novum	•		Municipe, <i>ciu. o. i.</i> en 338
Numana	II, I, 39	Même loi que le territoire d'Auximum	•		
Nursia	II, I, 38	Même marquage des limites que le territoire d'Ausculum	•		<i>Ciu. s. s.</i> en 290 ; distribution de terres après sa défaite face à Auguste pendant la guerre de Pérouse en -41
Ostie	I, X, 48	Assigné à leurs colons par les empereurs Vespasien, Trajan et Hadrien ; puis à des particuliers par les empereurs Verus, Marc-Aurèle et Commode	•		Colonie romaine en 338
Ostra	II, I, 40	Même loi que le territoire de Camerinum	•		
Panormitains	I, V, 1	Assigné par Vespasien à des vétérans et à des membres de sa maison	•	<i>territorium</i>	

<i>Pars agri... circa Portum Tiberis</i>	I, VI, 27	Assigné et remis à des habitants de l' <i>oppidum</i>	•		
<i>Pars... intra Etruriam proxime colonia Veios</i>	I, VI, 29			<i>territorium</i>	
<i>Pars... regionis Campaniae uel potius Aureliae</i>	I, VI, 25 ; I, VI, 26	Donné en partie par Auguste à des vétérans ; puis des bornes remplacées par Hadrien			
Pausulae	I, VIII, 5 ; II, I, 42 ; II, I, 43	Assigné par une loi triumvirale ; même marquage des limites que le territoire d'Asculum	•		
Pinna	I, VIII, 10 ; II, I, 41	Même loi que le territoire d'Hatria	•		
Pisaurum	II, I, 46	Marques de limites en usage dans le Picenum	•		Colonie romaine en 184
Potentia	I, VIII, 5 ; II, I, 21 ; II, I, 43 ; II, I, 45 ; II, I, 60	Assigné par une loi triumvirale ; même loi que le territoire de Pausulae	•		Colonie du Picenum en 184, étendue sous l'Empire, à distinguer de la <i>praefectura</i> de Sicile (I, I, 2)
Réate	II, I, 47	Même marquage des limites que le territoire de Forum Novum	•		<i>Ciu. s. s.</i> en 290
Ricina	I, VIII, 5 ; II, I, 48	Assigné par une loi triumvirale ; même marquage des limites que le territoire d'Asculum	•		Municipe, puis colonie au 2e siècle après J.-C. (<i>Colonia Heluia Ricina Pertinax</i>)
Rodiae	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Rubi	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
<i>Salpinus</i>	I, III, 4	Assigné par une loi <i>Sempronia</i> et une loi <i>Iulia</i>			
Ségeste	I, V, 2	Assigné par Vespasien à des vétérans et à des membres de sa maison ; même marquage des limites que le territoire des Panormitains			Colonie latine (Pline 3, 91)

Sena Gallica	I, VIII, 5 ; II, I, 50	Assigné par une loi triumvirale	•		Colonie romaine en 298-283
Siponte	I, III, 4 ; II, III, 9	Assigné par une loi <i>Sempronia</i> et une loi <i>Iulia</i> selon I, III, 4 ; assigné par la même loi et avec le même marquage des limites que le territoire de Salapia selon II, III, 9	•		
<i>Spellatinus</i> (= <i>Hispellum</i>)	I, VI, 32	Assigné par une loi <i>Iulia</i>	•		
Spolète	I, VIII, 1		•		Colonie latine en 241 ; marianiste, elle devient une colonie syllanienne de vétérans
Suessa Aurunca	I, X, 55	Déduction par une loi <i>sempronienne</i>	•	•	Colonie latine en 313
Sulmo	II, II, 10	Assigné par la même loi que le territoire d' <i>Aesernia</i>			
Superaequum	II, I, 52	Même marquage des limites que le territoire des <i>Marses</i>	•		Cité fédérée jusqu'à la guerre sociale
Tarente	I, IV, 1 ; II, IV, 5	<i>Limites</i> gracchiens ; limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)	<i>Territoria</i>		
Teanum Apulum/Téate	I, III, 5 ; II, III, 10		•		
Téate	II, I, 55 ; II, I, 56 ; II, I, 60 ; II, III, 10	Même loi que les Champs Tibériens	•		
Tibur	II, I, 53	Assigné par Tibère César ; même loi que les <i>Campi Tiberiani</i>	•		<i>Deditio</i> en 340-338, municipe après 90
<i>Tiferinus</i>	I, VI, 31	Assigné par Tibère César à des soldats alors que les soldats d'une première assignation viennent à manquer	•		
Tolentinum	I, VIII, 3 ; II, I, 59	Assigné par une loi triumvirale ; des endroits reçus en héritage par la population	•		
Trea	II, I, 60	Même loi que le territoire de <i>Potentia</i>	•		
Truentum	II, I, 56	Même marquage que le territoire de Téate			

Urbs Salvia	I, VIII, 2	Assigné par une loi triumvirale			<i>Ciu. s. s.</i> en 268, colonie à l'époque flavienne ou sous Trajan
Uria (d'Apulie)	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Uria (de Calabre)	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Venusia	I, III, 2 ; II, III, 11	<i>Limites</i> gracchiens	•		Colonie latine en 291
Veragranum	II, I, 61	Même loi que le territoire de Tëate	•		
Veretum	II, IV, 5	Limites marquées selon la loi appliquée dans la province de Calabre (loi de Vespasien)			
Vibinum	I, III, 3				
Vibo Valentia	I, II, 4		•		Colonie latine en 192

Presses universitaires de Franche-Comté
Université de Franche-Comté
Place Saint-Jacques – 25030 Besançon Cedex

Mise en pages et couverture
Julie Gillet

Imprimé par JOUVE
11, boulevard Sébastopol – BP 2734 – 75027 Paris Cedex
N°462472F

Dépôt légal : troisième trimestre 2008